

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 13 février 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h25)
Mme.	Claudette Lemay	Représentante	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery (20h00)
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
----	---------------	-------	-------------------------

011-02-2013

**ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 janvier 2013.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 15 janvier 2013.
  - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 6 février 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Rencontres :
  - 6.1 M. Michel Michaud, président d'honneur de la Croix Rouge.
  - 6.2 Représentants du Ministère des Transports – Plan d'intervention en infrastructures routières locales.
7. Correspondance.
8. Administration.
9. CLD Abitibi :
  - 9.1 Mini colloque « L'harmonisation des clochers ».
  - 9.2 Structure de développement économique territoriale – Session de réflexion.
  - 9.3 Max Mobilité :
    - 9.3.1 Rapports d'exploitation, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012.
    - 9.3.2 Prévisions budgétaires 2013.
    - 9.3.3 Demande de renouvellement du programme pour 2013.
  - 9.4 Bulletin trimestriel – Octobre, novembre et décembre 2012.
10. Municipalités :
  - 10.1 Relations entre le monde municipal et Hydro-Québec.
11. TNO :
  - 11.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes.
12. Sécurité Incendie :
  - 12.1 Services Incendie – Inventaires.
13. Service d'Aménagement :
  - 13.1 Plan de développement de la zone agricole (PDZA) – Conférence.
  - 13.2 Plan d'aménagement forestier intégré (PAFIO) – Recommandation de la TLGIRT – Paysage et environnement des secteurs récréotouristiques et de villégiature.
  - 13.3 Royal Nickel Corporation, Projet Dumont – Demande d'exclusion à la CPTAQ.
  - 13.4 Plateforme de compostage - Consultation.

- 13.5 Gestion des cours d'eau :
  - 13.5.1 Règlement modifiant le règlement # 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » - Avis de motion.
  - 13.5.2 Règlement modifiant le règlement # 92 « Entente ayant pour effet de confier aux municipalités diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC d'Abitibi – Avis de motion ».
  - 13.5.3 Politique relative à la gestion des cours d'eau – Projet de bonification.
- 13.6 Projet de règlement modifiant le « Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles ».
- 14. Service Forêt :
  - 14.1 Municipalité de Launay – Demande de dissociation de la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi.
  - 14.2 Ministère des Ressources Naturelles – Continuité de la planification et des opérations (Forêt de proximité).
- 15. Service d'Évaluation :
- 16. Autres sujets :
  - 16.1 Vélo MRC Abitibi – Plan d'action.
  - 16.2 Appui aux institutions d'enseignement supérieur de l'Abitibi-Témiscamingue.
  - 16.3 Cour Municipale de Val d'Or – Entente avec les municipalités.
- 17. Sujets de discussion sans prise de décision :
- 18. Informations :
  - 18.1 Mise aux normes des installations septiques des résidences non reliées à un réseau sanitaire – Appui à la motion M-400.
  - 18.2 Représentations du préfet du 10 janvier au 13 février 2013.
  - 18.3 Rappel de certains documents :
    - Règlement # 67 « Délégation de compétences au Comité Administratif ».
    - Règlement # 98 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ».
    - Résolution # 004-01-2009 « Orientations de fonctionnement de la MRC d'Abitibi ».
    - Recueil des politiques de gestion en vigueur pour les années 2012-2013-2014.
- 19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

012-02-2013

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 JANVIER 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 9 janvier 2013.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 15 JANVIER 2013 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 15 janvier 2013. Aucune question n'est soulevée.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 6 FÉVRIER 2013 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 6 février 2013.

**PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF :**

Il est convenu de tenir la prochaine rencontre du Comité Administratif le 6 mars comme prévu. Toutefois, la première partie à compter de 9h00 sera consacrée aux travaux du Comité de sélection pour le poste de directeur général et en deuxième partie suivra la rencontre régulière du Comité Administratif.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**RENCONTRE AVEC M. MICHEL MICHAUD – CROIX ROUGE :**

Monsieur Michel Michaud, président d'honneur de la Croix Rouge, n'est pas présent.

## **RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES LOCALES :**

Les représentants du Ministère des Transports sont :

- M. Éric Breton, directeur, Direction du Service des opérations (Québec);
- M. Serge Léveillé, agent de planification et de recherche, Direction du Service des opérations (Québec);
- M. David Desaulniers, chef de service, Direction du Service des opérations (Québec);
- Jaclin Bégin, agent de recherche, Direction du Service des opérations (Rouyn-Noranda).

Les représentants du ministère présentent aux maires :

- Un survol des travaux visés par le programme;
- Les objectifs de planification du programme;
- Les budgets qui seront dégagés pour l'exercice 2013-2014.

Il est précisé, que biens que les MRC avaient jusqu'au 28 février 2013 pour s'inscrire au programme, dès le 13 décembre 2012, le budget mis à la disposition par le Ministère des Transports était déjà engagé et le formulaire d'inscription qui devait être complété sur Internet n'était plus accessible.

Toutefois, lorsque les crédits budgétaires seront adoptés pour l'exercice 2013-2014, le ministère rendra le formulaire d'inscription disponible.

### **CORRESPONDANCE :**

#### **CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :**

##### **Ville d'Amos :**

La ville d'Amos donne suite à notre résolution numéro 118-11-2012 en confirmant qu'elle n'est pas intéressée à participer à une analyse ou à tout projet quant à l'intégration de son rôle d'évaluation foncière au Service d'Évaluation de la MRC d'Abitibi.

##### **Mutuelle des Municipalités du Québec :**

La MMQ nous a fait parvenir un chèque au montant de 1 035,00\$ représentant notre part de ristourne pour l'année 2012.

##### **Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi :**

La Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi demande au Centre Local de Développement d'Abitibi qu'un agent de développement rural par secteur siège sur le Comité technique du CLD dans l'élaboration du nouveau plan stratégique de développement touristique.

Puisque Monsieur Jocelyn Lapierre, directeur général du Centre Local de Développement Abitibi, est présent à cette séance, il transmet aux maires la décision qui avait déjà été prise dans ce dossier par le Comité sur lequel siègent des représentants de l'Assemblée Générale des maires, laquelle est à l'effet de ne pas répondre favorablement à cette demande.

##### **Accusé réception :**

2013-02-21	Mme. Martine Ouellet, ministre Ressources Naturelles	Résolution # 004-01-2013 Harmonisation des limites administratives des Unités d'aménagement forestier aux limites des MRC.
------------	---	---

#### **CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :**

##### **MRC de Matawinie :**

La MRC de Matawanie souhaite un appui à sa résolution # CM-005-2013 par laquelle elle signifie au Ministre de la sécurité Publique son opposition à l'augmentation des coûts pour les services de la Sûreté du Québec qualifiée de démesurée.

013-02-2013 **SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – OPPOSITION À L’AUGMENTATION DES COÛTS :**

**CONSIDÉRANT** la hausse substantielle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec qui représente une augmentation de 20% de la facture entre 2011 et 2013 pour la MRC d’Abitibi;

**CONSIDÉRANT** que cette hausse est jugée démesurée et inacceptable;

**CONSIDÉRANT** que les effectifs policiers ne sont pas augmentés pour autant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de signifier au ministre de la Sécurité Publique que la MRC d’Abitibi s’oppose à l’augmentation des coûts pour les services de la Sûreté du Québec qu’elle qualifie de démesurée.

ADOPTÉE

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – MINI COLLOQUE :**

Un rappel est fait aux maires qu’ils sont invités le 19 février prochain au Bistro de la base à Saint-Mathieu-d’Harricana à compter de 17h00 au mini colloque sous le thème « L’harmonisation des clochers » organisé par le Centre Local de Développement Abitibi.

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – SESSION DE RÉFLEXION – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TERRITORIAL :**

Sont présents pour le Centre Local de Développement Abitibi :

- M. Jules Grondin, président;
- M. Jocelyn Lapierre, directeur général;
- Mme. Christine Meunier, conseillère en développement des entreprises manufacturières, forestières et de construction.

Les représentants du Centre Local de Développement Abitibi insistent sur l’importance que les maires soient présents le 6 mars prochain à l’Hôtel des Eskers à compter de 18h30 à une session de réflexion sur la mise en place d’une structure de développement économique territoriale.

La mise en place d’une telle structure nécessite, entre autres, l’apport des municipalités d’où l’importance pour les élus municipaux de participer à cette session de réflexion.

014-02-2013 **MAX MOBILITÉ – RAPPORT D’EXPLOITATION – ANNÉES 2008, 2009, 2010 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d’adopter le rapport d’exploitation de Max Mobilité pour les années 2008, 2009 et 2010 et d’autoriser Monsieur Michel Roy, directeur général, à signer lesdits rapports pour transmission au Ministère des Transports.

ADOPTÉE

015-02-2013 **MAX MOBILITÉ – RAPPORT D’EXPLOITATION – ANNÉES 2011, 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d’adopter le rapport d’exploitation de Max Mobilité pour les années 2011 et 2012 et d’autoriser Monsieur Michel Roy, directeur général, à signer lesdits rapports pour transmission au Ministère des Transports.

ADOPTÉE

016-02-2013 **MAX+ TRANSPORT COLLECTIF – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d’adopter les prévisions budgétaires 2013 pour Max+ Transport collectif telles que présentées et annexées à la présente résolution.

ADOPTÉE

017-02-2013

**MAX+ TRANSPORT COLLECTIF – PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Madame la conseillère de comté Claudette Lemay et unanimement résolu :

- Que la MRC d'Abitibi appuie le projet de Max+ Transport collectif dans ses démarches auprès du Ministère des Transports en vue d'obtenir une aide financière dans le cadre du « Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional » pour un montant de 100 000\$;
- Que la MRC d'Abitibi soit le promoteur dudit projet;
- Que la MRC d'Abitibi s'engage à assumer les honoraires des ressources humaines affectées au projet;
- Que Monsieur Michel Roy, directeur général, soit autorisé à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance du bulletin trimestriel pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2012 en provenance du Centre Local de Développement Abitibi.

**RELATIONS ENTRE LE MONDE MUNICIPAL ET HYDRO-QUÉBEC :**

Les maires sont invités à prendre connaissance d'une correspondance de Monsieur Paul Larocque, maire de la ville de Bois-des-Filion, préfet de la MRC de Thérèse-de-Blainville, et membre du Comité de liaison de l'Union des Municipalités du Québec-Hydro-Québec, par laquelle il leur fait part de problématiques vécues avec Hydro-Québec et les invite à lui faire savoir si les municipalités de la MRC d'Abitibi ont également fait face à des situation similaires.

Un courriel sera transmis aux directeurs généraux des municipalités afin qu'ils soient en mesure de donner suite à cette demande d'information.

018-02-2013

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET TNO LAC-DESPINASSY – REDDITION DE COMPTES 2012 :**

**ATTENDU** que le Ministère des Transports a versé une compensation de 101 523\$ aux TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy, pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

**ATTENDU** que les compensations distribuées aux TNO visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

**ATTENDU** que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la MRC sur les territoires des TNO Lac-Chicobi et Lac-Despinassy sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU** que Monsieur Daniel Tétreault, vérificateur pour la MRC d'Abitibi (TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy) dépose à l'intention du Ministère des Transports un rapport confirmant qu'il a vérifié les sommes dépensées, correspondant aux frais encourus, apparaissant dans la reddition de comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2012 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ainsi que la conformité de la MRC d'Abitibi aux conditions dudit programme; lequel rapport est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Michel Roy, directeur général, à informer le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 en fournissant les documents suivants :

- L'Annexe « A » dûment complétée;
- Le rapport du vérificateur du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local en lieu et place de l'Annexe « B ».

ADOPTÉE

## **INVENTAIRES DES SERVICES INCENDIE :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert auprès des maires de leur intérêt à réactiver le dossier d'unification des Services Incendies puisqu'une telle démarche nécessitera, dans une première étape, la réalisation des inventaires des Services Incendie.

Après discussion, la résolution suivante est adoptée.

### 019-02-2013 **INVENTAIRES DES SERVICES INCENDIE :**

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu de demander à chaque municipalité de faire parvenir à la MRC d'Abitibi un inventaire complet de ses infrastructures et équipements en protection incendie afin que par la suite, un mandat soit donné à une firme de faire l'évaluation financière de ces données pour permettre aux municipalités d'étudier la possibilité d'unification des Services de Sécurité Incendie.

ADOPTÉE

## **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – CONFÉRENCE :**

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, informe les maires que le 12 mars prochain de midi à 14h30 au Salon de quilles le Doublé, se tiendra une conférence de presse dont le thème sera « Le plan de développement de la zone agricole (PDZA) – Un outil de planification personnalisé et de concertation pour dégager le plein potentiel agricole d'un territoire ». La conférencière invitée est Madame Karine Pouliot, conseillère en aménagement du territoire et développement rural à la Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Afin de faciliter l'organisation de cette conférence, les maires sont priés de confirmer leur présence à Madame Sonia Clément au Centre Local de Développement Abitibi.

## **PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ (PAFIO) – PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT DES SECTEURS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET DE VILLÉGIATURE – RECOMMANDATION DE LA TLGIRT :**

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, informe les maires que compte tenu que peu de résolutions des municipalités ont été reçues, ce sujet est reporté à la rencontre de l'Assemblée Générale des maires du 13 mars prochain.

### 020-02-2013 **ROYAL NICKEL CORPORATION – PROJET DUMONT – DEMANDE D'EXCLUSION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE :**

**CONSIDÉRANT** la présence de ressource minérale (nickel) dans le secteur situé à la jonction des municipalités de Launay et de Trécesson (Nord de la Roue 111);

**CONSIDÉRANT** que la présence de cette ressource est connue depuis le milieu des années 50;

**CONSIDÉRANT** que des études récentes confirment le potentiel d'exploitation de ce gisement;

**CONSIDÉRANT** que la compagnie Royal Nickel Corporation projette d'exploiter ce gisement de nickel (projet Dumont);

**CONSIDÉRANT** que la majorité de la zone d'exploitation prévue (63%) est située en zone non agricole;

**CONSIDÉRANT** que l'exploitation de la portion en zone agricole devra faire l'objet d'une exclusion et d'une autorisation de la part de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

**CONSIDÉRANT** que le secteur demandé est situé dans un milieu boisé à l'exception des parcelles de lots situées au Sud du chemin de fer;

**CONSIDÉRANT** que la ressource ne peut être exploitée qu'à l'endroit où elle se trouve;

**CONSIDÉRANT** que le volet exclusion vise des lieux où se localiseront la fosse et des installations de surface (parc à résidu minier, halte stérile, bassin de traitement des eaux, etc.);

**CONSIDÉRANT** que le projet prévoit regrouper les installations de surface et les bâtiments à proximité de la fosse et sur le même bassin versant afin de réduire les impacts sur l'environnement;

**CONSIDÉRANT** que ce projet aura un effet des plus positifs sur le développement économique de la MRC d'Abitibi et également de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** que le secteur à l'étude se localise dans l'affectation forestière et agroforestière au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi où les activités d'exploitation minière et d'extraction sont autorisées;

**CONSIDÉRANT** qu'une des grandes orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé est « d'assurer une disponibilité d'espace pour faciliter le développement des divers types d'industries »;

**CONSIDÉRANT** que cette demande d'exclusion et d'autorisation est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé;

**CONSIDÉRANT** que le Comité Consultatif Agricole de la MRC d'Abitibi a étudié la conformité du projet en regard des éléments suivants :

- Des dix (10) critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- Des objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC d'Abitibi.

**CONSIDÉRANT** que le Comité Consultatif Agricole de la MRC d'Abitibi recommande d'appuyer la demande d'exclusion;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), seule une MRC ou une municipalité peut demander une exclusion à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu :

1. D'appuyer le projet Dumont et de déposer auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) une demande d'exclusion dans le cadre du projet d'exploitation de mine de nickel prévu par la compagnie Royal Nickel Corporation. La demande d'exclusion couvre :
  - Les lots sans désignation cadastrale (connus sous l'ancien cadastre comme étant les lots 50 à 59 du Rang 6, canton Launay);
  - Les lots 60 à 62 du Rang 6, canton Launay;
  - Les lots 4 283 038, 4 284 226 et 4 283 027 (connus sous l'ancien cadastre comme étant les lots 1, 2 et 3 du Rang 6, canton Trécesson);
  - Les lots 4 284 022 et 4 284 238 (connus sous l'ancien cadastre comme étant sans désignation dans le canton Trécesson (chemin d'accès);
  - Une partie du lot 4 284 113 (connu sous l'ancien cadastre comme étant le lot 63, canton Trécesson (chemin de fer);
  - Une partie du lot 1, du Rang 5, canton Launay (chemin de fer);
  - Les lots sans désignation cadastrale (connus sous l'ancien cadastre comme étant les lots 4, 5, 6A et 7 du Rang 6, canton Trécesson);
  - Les lots 43B, 44B, 45B, 46B, 47B, 48B et 49B du Rang 5, canton Launay situés au Nord du chemin de fer;
  - Les lots 50A, 50B, 51A, 51B, 52A, 52B, 53A, 53B, 54A, 54B, 55A, 55B, 56A, 56B, 57A, 57B, 58A et 58B du Rang 5, canton Launay;
  - Les lots 59B, 60B, 61B et 62B du Rang 5, canton Launay situés au Nord du chemin de fer;
  - Les lots 4 283 160, 4 283 733, 4 283 149, 4 283 016, 4 283 943 et 4 283 005 (connus sous l'ancien cadastre comme étant les lots 1B, 2B, 3B, 4B, 5B, 6B et 7B du Rang 5, canton Trécesson situés au Nord du chemin de fer).
2. D'autoriser Monsieur Michel Roy, directeur général, à signer les documents requis pour déposer une demande d'exclusion à Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) dans le cadre du projet d'exploitation d'une mine de nickel prévu par la compagnie Royal Nickel Corporation (projet Dumont).
3. D'émettre un certificat de conformité par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi pour la demande d'exclusion dans le cadre du projet d'exploitation d'une mine de nickel prévu par la compagnie Royal Nickel Corporation (projet Dumont).

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 005-01-2013.

**ADOPTÉE**

## **PLATEFORME DE COMPOSTAGE – CONSULTATION :**

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, informe les maires que le Service d'Aménagement est prêt pour la consultation concernant le projet de plateforme de compostage en abordant les sujets suivants :

- Coûts de construction actualisés;
- Frais d'opération (offre de services de la ville d'Amos);
- Fiche descriptive des autres technologies étudiées;
- Certificat d'autorisation;
- Terrain;
- Plan et devis.

Il est donc convenu d'organiser une consultation à laquelle les maires, les conseillers municipaux et les directeurs généraux seront invités.

La date du 21 février à compter de 19h30 est retenue pour cette consultation. L'endroit reste à confirmer.

### **021-02-2013 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 95 « RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU DE LA MRC D'ABITIBI » – AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté François Lemieux donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, d'un règlement modifiant le règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau ».

Puisque les maires ont une copie du projet de règlement dans leur dossier, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

### **022-02-2013 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 92 « ENTENTE AYANT POUR EFFET DE CONFIER AUX MUNICIPALITÉS DIVERSES RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DES COURS D'EAU SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI » – AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, d'un règlement modifiant le règlement numéro 92 « Entente ayant pour effet de confier aux municipalités diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC d'Abitibi ».

Puisque les maires ont une copie du projet de règlement dans leur dossier, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

### **POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU SOUS JURIDICTION DE LA MRC D'ABITIBI – PROJET DE BONIFICATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance du projet de bonification visant à alléger la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi.

Ladite politique sera adoptée par résolution, lors de l'Assemblée Générale des maires du 13 mars prochain.



**RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX FOURNIS EN VUE D'ASSURER LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES :**

**ATTENDU** que le projet de règlement modifiant le « Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles » a été publié dans la Gazette Officielle du Québec du 9 janvier 2013;

**ATTENDU** que selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le Gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières « autres » qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

**ATTENDU** que selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15% de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6,2% et que c'est sur la base des coûts nets que le Gouvernement doit justifier son projet de Loi;

**ATTENDU** que les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination;

**ATTENDU** que les matières désignées comme « autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant;

**ATTENDU** que les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables;

**ATTENDU** l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de Loi 88, adopté par le Gouvernement du Québec et au terme duquel, il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100% des coûts nets de la collecte sélective;

**ATTENDU** que les municipalités de la MRC d'Abitibi s'opposent vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Claudette Lemay et unanimement résolu de demander au Ministre du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

ADOPTÉE

**MUNICIPALITÉ DE LAUNAY – DEMANDE DE DISSOCIATION DE LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait la lecture de la résolution numéro 2013-02-9398 de la municipalité de Launay par laquelle elle demande au Ministère Des Ressources Naturelles l'arrêt immédiat des travaux de programmation et des travaux de récolte sur son territoire, puisqu'elle souhaite se dissocier de la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi.

**MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES – CONTINUITÉ DE LA PLANIFICATION ET DES OPÉRATIONS (FORÊT DE PROXIMITÉ) :**

Monsieur, Michel Roy, directeur général, informe les maires que dans une lettre datée du 22 janvier 2013, le directeur régional du Ministère des Ressources Naturelles, nous rappelle que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier prévoit la résiliation des contrats d'aménagement forestier (CtAF) et des conventions d'aménagement forestier (CvAF) au premier avril 2013. Elle prévoit également la création des forêts de proximité.

Toutefois, compte tenu que la Politique sur les forêts de proximité du Gouvernement amène un certain délai, une transition progressive sera appliquée pour les détenteurs actuels de conventions d'aménagement forestier (CvAF). Il y aura donc des mesures transitoires afin de permettre la continuité de la planification et des opérations au niveau de la ressource forestière au premier avril 2013.

Les CvAF actuelles seront donc transformées en ententes intérimaires de délégation de gestion d'ici la fin du mois de mars 2013 pour les territoires prévus aux CvAF actuelles. Le contenu de ces ententes intérimaires correspond à ce qui est actuellement inscrit aux CvAF en vigueur et il n'est pas question de modifier les territoires sous conventions.

Pour la poursuite des opérations, les délégataires de ces ententes devront poursuivre leur planification pour deux (2) ans, soit jusqu'au premier avril 2015, avec les paramètres actuellement en vigueur, c'est-à-dire le calcul de possibilité de la période 2008-2013 et les stratégies s'y rattachant.

024-02-2013 **VÉLO MRC ABITIBI – PLAN D'ACTION :**

**CONSIDÉRANT** l'accroissement constant des utilisateurs de vélo tant pour le plaisir de pratiquer ce sport que pour leurs déplacements;

**CONSIDÉRANT** l'importance de développer un circuit sécuritaire sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel de mettre tout en œuvre pour diminuer les risques d'accident sur les différentes routes de la MRC d'Abitibi;

**CONSIDÉRANT** les démarches de Vélo MRC Abitibi pour développer un circuit sécuritaire;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu :

- D'appuyer les démarches de Vélo MRC Abitibi pour développer un circuit de vélo sécuritaire sur le territoire de la MRC d'Abitibi;
- D'accepter le « Plan d'action » développé par Vélo MRC Abitibi.

ADOPTÉE

**APPUI À LA CORPORATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION D'AMOS-RÉGION (CEFAR) :**

**ATTENDU** que la Corporation de l'enseignement et de la formation d'Amos-Région (CEFAR) est engagée dans le développement et la promotion de l'offre de formation et d'enseignement supérieur sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

**ATTENDU** qu'en novembre 2012, le Gouvernement du Québec tenait une grande réflexion visant à définir une vision collective de l'avenir des universités et des cégeps dans la société;

**ATTENDU** qu'axée sur la participation des acteurs du milieu de l'enseignement supérieur et de la population, une vaste consultation se déroule présentement et culminera avec la tenue du Sommet sur l'enseignement supérieur;

**ATTENDU** que grâce aux efforts déployés, nos communautés profitent aujourd'hui de la présence d'institutions d'enseignement supérieur bien intégrées et engagées activement dans le développement de notre région;

**ATTENDU** qu'afin que celles-ci puissent encore être en mesure d'offrir des services d'enseignement et de recherche qui répondent aux besoins du milieu, sur l'ensemble du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, la MRC d'Abitibi tient à souligner son appréciation et l'importance des services offerts sur son territoire;

**ATTENDU** que le déploiement des installations et l'utilisation des nouvelles technologies par la Corporation de l'enseignement et de la formation assurent une meilleure accessibilité de l'enseignement supérieur et à la formation continue, contribuant de façon significative à l'accroissement du niveau de scolarité notamment auprès des clientèles étudiantes atypiques (étudiant à temps partiel, famille monoparentale, étudiant de première génération);

**ATTENDU** que de plus, la MRC d'Abitibi bénéficie de la présence d'infrastructures d'enseignement et de recherche reconnues, et de la présence de nombreux étudiants de 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> cycles, professeurs, chercheurs et professionnels contribuant aux développements d'une expertise de pointe dans deux (2) créneaux de recherche soient en ligniculture et sur l'eau souterraine;

**ATTENDU** que dans une économie axée sur le savoir, la contribution des établissements d'enseignement supérieur joue un rôle stratégique important;

**ATTENDU** qu'en constante adaptation, les emplois d'aujourd'hui exigent une main-d'œuvre scolarisée et capable d'apprendre de nouvelles compétences à une vitesse grandissante et que les entreprises, tout comme les organisations, doivent également innover afin de résoudre des enjeux toujours plus complexes à la fois économiques, technologies, organisationnels et environnementaux;

**ATTENDU** le rôle important que joue la Corporation de l'enseignement et de la formation d'Amos-Région (CEFAR) sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, et unanimement résolu, que pour toutes les considérations citées plus haut, la MRC d'Abitibi reconnait l'apport important de la Corporation de l'enseignement et de la formation d'Amos-Région (CEFAR) qui s'est toujours démarquée par l'offre de formation et d'enseignement supérieur et souhaite vivement la poursuite et l'évolution de ses activités.

**ADOPTÉE**

Un courriel sera transmis aux directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi afin qu'ils puissent faire un suivi en écrivant une lettre d'appui dans le même sens que la MRC.

**COUR MUNICIPALE DE VAL D'OR :**

Monsieur Jacques Riopel, maire de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, a fait des démarches auprès de la Cour Municipale de Val d'Or, à savoir si elle pourrait traiter les dossiers d'infractions de la municipalité.

Puisqu'il semblerait qu'une entente pourrait être possible, il en informe donc les maires afin que les municipalités intéressées soient au courant qu'elles peuvent faire les mêmes démarches.

**SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :****Entretien d'hiver de la Route 117 :**

Certains maires s'expriment sur le constat de l'entretien d'hiver déficient sur la Route 117 (Parc La Vérendrye).

## **INFORMATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Mise aux normes des installations septiques des résidences non reliées à un réseau sanitaire – Appui à la motion M-400. (Un courriel sera transmis aux directeurs généraux des municipalités de la MRC d’Abitibi afin qu’ils puissent faire un suivi en écrivant une lettre d’appui dans le même sens que la MRC).
- représentations du préfet du 10 janvier au 13 février 2013.

## **RAPPEL DE CERTAINS DOCUMENTS :**

Les maires ont reçu par courrier les documents suivants :

- Règlement # 67 « Délégation de compétences au Comité Administratif »;
- Règlement # 98 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire »;
- Résolution # 004-01-2009 « Orientations de fonctionnement de la MRC d’Abitibi ».
- Recueil des politiques de gestion en vigueur pour les années 2012-2013-2014.

Ces documents ont été transmis aux maires afin de faire un rappel, entre autres, sur le fonctionnement de la MRC et du Comité Administratif.

Monsieur Jacques Riopel, préfet, insiste auprès des maires sur l’importance d’accorder leur confiance au Comité Administratif dans les actions posées en regard de la délégation de compétences accordées par l’Assemblée Générale des maires d’autant plus, que chacun des membres est élu par ses pairs et que tous les secteurs sont représentés.

## 026-02-2013 **LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l’assemblée soit levée à 22h00.

ADOPTÉE

---

Jacques Riopel,  
Préfet.

---

Michel Roy,  
Directeur général.